

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 127 (1976)

**Heft:** 4

**Artikel:** Contribution au thème "Forêt et gibier"

**Autor:** Leibundgut, H.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-765253>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Contribution au thème «Forêt et gibier»<sup>1</sup>**

Par *H. Leibundgut*

Oxf.: 2:156

(de l'Institut de sylviculture de l'EPF Zurich)

Le comité directeur de votre Conférence m'a prié de vous faire un exposé sur les perspectives de l'économie forestière et du ravitaillement en bois dans le contexte du problème des dégâts du gibier. Dans ce but, je vais vous rendre compte d'un essai de prévision des possibilités d'exploitation offertes par nos forêts puis aborder les conséquences du développement anormal des populations de cervidés sur l'état futur de ces mêmes forêts.

## **1. La prévision des possibilités d'exploitation**

A l'heure actuelle, la situation de l'économie forestière se caractérise par un certain nombre de changements lourds de conséquences: les indispensables soins forestiers sont fréquemment remis en question sous l'effet de l'augmentation des salaires et des charges sociales, de la pénurie de main-d'œuvre, des changements dans l'utilisation des bois modifiant à leur tour la demande des différents assortiments, enfin du rendement insuffisant du bois. La mise sur pied rapide de bases permettant de prévoir les possibilités futures d'exploitation et, par là-même, d'exercer une influence sur la marché du bois, nous a paru d'autant plus nécessaire. A cet effet, un collaborateur de notre institut, le PD Dr. Ott, a été chargé d'établir un rapport sur l'état de la forêt suisse et sur son évolution probable durant le prochain demi-siècle. La première partie de ce travail a été publiée en 1972; la seconde partie avec les conclusions paraîtra cette année encore. Les points les plus importants du rapport sont les suivants:

- Par un matériel sur pied moyen de 280 m<sup>3</sup>/ha et un accroissement annuel de 5—6 m<sup>3</sup>/ha, les forêts suisses occupent le premier rang en Europe.

<sup>1</sup> Exposé présenté lors de la réunion de la Conférence des directeurs cantonaux des forêts, les 10 et 11 octobre 1974, traduit de l'allemand par J.-P. Sorg, Zurich.

- Les possibilités d'exploiter qui en découlent ne sont pas mises à profit à cause de la desserte insuffisante des forêts, de la pénurie de main-d'œuvre, de la difficulté, voire de l'impossibilité de régénérer naturellement en raison des populations excessives de gibier, enfin à cause du rendement des bois qui est souvent inférieur au prix de revient.
- Il en résulte qu'une grande partie des forêts, en particulier en montagne, ne bénéficie pas de soins suffisants et présente un état insatisfaisant.
- Les possibilités naturelles de produire du bois ne pourront qu'être mal mises à profit si les obstacles précités ne sont pas rapidement éliminés; fait plus grave: l'indispensable rôle protecteur de la forêt, déjà fréquemment mis en question, le sera encore plus à l'avenir.
- Pour l'ensemble de la forêt suisse, les exploitations se montent à l'heure actuelle à près de 4 million de m<sup>3</sup>, mais ne bénéficient pas toujours de tous les soins requis; or, selon les chiffres dont nous disposons, la production devrait atteindre annuellement 5,3 million de m<sup>3</sup> au minimum au cours des prochaines décennies pour que les forêts restent en bonne santé et en état de jouer leur rôle protecteur et récréatif et d'assumer, dans l'intérêt de notre ravitaillement en bois, leur fonction de production de façon optimale et soutenue. D'autre part, la multiplicité des fonctions assumées par la forêt exige un changement du mélange des essences et une amélioration de la structure sur de grandes étendues, en premier lieu sur le Plateau.

La résolution de ces problèmes requiert une intensification générale de l'économie forestière, notamment en réalisant une desserte satisfaisante, en assurant suffisamment de main-d'œuvre à tous les niveaux, en cherchant pour le bois des débouchés assurés à des prix convenables, enfin en résolvant le problème des dégâts du gibier. Alors que l'importance de ces problèmes bénéficie d'une estimation plus ou moins correcte, le problème des dégâts du gibier est fortement controversé par nombre de protecteurs de la nature et de chasseurs; par ailleurs, les autorités responsables de la forêt ne se rendent souvent pas bien compte de sa portée. Par conséquent, il était certainement dans l'intention de votre comité directeur de vouer une grande attention à ce problème et de l'étudier objectivement.

## **2. Les conséquences du développement anormal des populations de cervidés**

### *2.1 Le rôle naturel du gibier dans la biocénose forestière*

Précisons d'emblée qu'il n'est pas question de choisir entre la forêt et le gibier. En sylviculture moderne, la forêt représente la somme des interactions qui s'exercent entre les arbres, les buissons, la flore, la faune, le sol, l'air forestiers et la totalité des facteurs écologiques de cet écosystème.

Le gibier est donc une composante naturelle de la forêt. Soulignons aussi que le problème des dégâts du gibier ne sera pas considéré que dans l'optique d'une économie forestière rationnelle, car la finalité de la sylviculture d'aujourd'hui ne consiste pas seulement à produire des masses de bois aussi importantes et aussi précieuses que possible, au moindre coût; elle tend au contraire à réaliser des forêts polyvalentes, capables d'assumer le mieux possible et de façon soutenue toutes les tâches d'ordre public ou privé qui lui sont dévolues. A longue échéance, seule une sylviculture *proche de la nature* fournira ces prestations. La sylviculture moderne assure par conséquent une protection concrète de la nature et du paysage tout en permettant techniquement la réalisation d'objectifs économiques.

Un écosystème sain, la forêt polyvalente proche de la nature doit en être un exemple, se distingue par le fait que les forces et les éléments constructifs et destructifs y sont en équilibre. Dans une forêt correctement gérée, cet équilibre se maintient en permanence pour autant que les modifications de la structure des stades de développement se compensent continuellement. Si cette équilibre du rapport des forces se rompt, par exemple à cause de l'accroissement démesuré d'une espèce, alors interviennent toujours des facteurs naturels inverses. Cette constatation s'applique également au gibier lorsque les conditions sont naturelles. A long terme, la nourriture disponible, l'effectif d'une espèce sauvage ainsi que ses ennemis régulateurs sont étroitement coordonnés. Lorsque les grands carnassiers ont été exterminés, les facteurs naturels de régulation font défaut; l'effectif des grands herbivores augmente et dépasse bientôt les limites de tolérance admises par une forêt en bonne santé. L'équilibre harmonieux qui régit le renouvellement et la disparition de la végétation forestière est alors rompu.

Ces processus, pour la plupart irréversibles durant des siècles, sont peu apparents à cause de la longévité des arbres. En forêt, le déséquilibre entre le vieillissement et la régénération, entre les pertes et la relève ressemble à un mal sournois ou trompeur, difficile à dépister en ses débuts et qui est enfin pris au sérieux lorsque les traitements paraissent sans espoir. Les perturbations même passagères du processus de renouvellement de la forêt produisent leur effet à très long terme parce que les écosystèmes forestiers sont de caractère mouvant; ils persistent uniquement par la compensation *permanente* et totale des modifications entraînées par la croissance ou par la concurrence. Tout arrêt du mouvement provoque des réactions en chaîne. Il est nécessaire de citer ces faits pour démontrer que les constatations qui vont suivre ne reflètent pas seulement le sentiment du forestier soucieux de réfuter les arguments des milieux de la chasse ou de s'opposer à des motivations d'ordre sentimental.

## 2.2 Evolution des effectifs de cervidés au cours des dernières décennies

Le paysage primitif d'Europe moyenne se transforma dès le début du Moyen Age davantage en paysage cultivé. Les grands prédateurs y furent dès cette époque intensivement pourchassés. Leurs effectifs s'en trouvèrent il y a plusieurs siècles déjà à tel point diminués qu'ils perdirent leur rôle de régulateur des populations de cervidés. La chasse intense et non réglementée, le braconnage, les chiens errants et les pièges ont toutefois maintenu les effectifs de gibier à un niveau relativement bas. On ne nota une augmentation sensible des populations qu'à la suite de la création d'une police de la chasse plus rigoureuse, de l'introduction dans certains cantons de la chasse affermée, et surtout de l'entrée en vigueur de la loi fédérale de 1925. L'augmentation rapide des effectifs de gibier fut en outre fortement favorisée par le fait que la chasse fut dans une large mesure limitée au tir des animaux mâles adultes. La statistique de la chasse donne à ce propos des renseignements intéressants sur la variation des effectifs à partir de 1933. Le tableau ci-après présente pour quelques cantons le nombre de chevreuils tirés annuellement par 1000 hectares de forêt et par périodes de 5 ans:

*Nombre moyen annuel de chevreuils tirés  
(par 1000 ha de surface boisée)*

Période	ZH	BE	SG	GR	AG	NE
1935—1939	154	10	54	14	75	3
1940—1944	158	20	51	12	80	21
1945—1949	95	23	40	10	70	34
1950—1954	113	27	54	9	79	35
1955—1959	138	44	85	13	82	60
1960—1964	143	38	84	10	82	54
1965—1969	130	59	85	8	91	28
1970—1972	153	43	98	7	88	28

La régularité et l'importance des chiffres sont frappantes dans les cantons à chasse affermée Zurich et Argovie, alors qu'à St-Gall et dans les cantons à chasse à patente Berne et Neuchâtel, l'augmentation du nombre des animaux tirés fut considérable. Dans l'ensemble, on constate que le cheptel de chevreuil a quintuplé en Suisse depuis 1900, à l'exception des régions montagneuses. Pendant ce temps, le cerf est également devenu un problème en beaucoup d'endroits; en 1900, cet animal passait pour être pratiquement exterminé dans notre pays, alors qu'aujourd'hui l'effectif peut être estimé à 15 000 têtes. Dans les Grisons, le nombre des cerfs a plus que quintuplé depuis 1935.

Comme les effectifs du gibier n'auront guère connu de diminution depuis 1935, l'accroissement des populations devrait être généralement plus important que l'augmentation du tir, ce qui permet une estimation approxi-

mative des effectifs, basée sur des valeurs livrées par l'expérience: le nombre des chevreuils devrait ainsi atteindre dans certains cantons du Plateau au moins 30 à 40 pièces par 100 ha de forêt, soit un multiple du nombre qualifié de raisonnable et de supportable par d'authentiques experts en cynégétique.

### *2.3 Répercussions des effectifs exagérés de chevreuils et de cerfs*

Il est bien connu que des effectifs exagérés de chevreuils et de cerfs ont à maints égards des influences néfastes sur le gibier lui-même. Il n'est pas question ici de s'étendre sur cet aspect du problème. Mentionnons toutefois que l'augmentation des effectifs du gibier entraîne la diminution du poids moyen de l'animal, la baisse de la qualité des trophées et le fort accroissement du parasitisme: les œstres du pharynx, les douves du foie et les vers pulmonaires facilement identifiables ne sont aucunement les parasites les plus néfastes; lorsque leurs effectifs sont exagérés, les animaux sauvages sont pitoyablement tourmentés par des vers stomacaux et intestinaux. Le surpeuplement de nos forêts relève donc plus de cruauté envers les animaux que de leur protection.

Ce qui nous intéresse ici au premier chef, ce sont les répercussions entraînées à long terme par les effectifs exagérés sur l'ensemble de la communauté forestière. Les chiffres suivants donneront une idée de l'intensité de l'abrutissement.

Un cerf consomme quotidiennement environ 12 kg de viandis frais, un chevreuil 3 kg. Les besoins élevés en nourriture de ballast riche en fibres et particulièrement la rareté de la païson hivernale font qu'une grande partie de la nourriture nécessaire est gagnée par abrutissement des bourgeons et des jeunes pousses. Une pousse d'épicéa ou de sapin de 5 cm de longueur pèse près de 1 gramme, une pousse de feuillu environ  $\frac{1}{2}$  gramme. Même en admettant que l'abrutissement ne fournit qu'une petite partie de la nourriture nécessaire, on peut estimer qu'un cerf broute environ 2 millions de pousses par année, un chevreuil environ  $\frac{3}{4}$  de million. La forêt est sans autre en mesure de supporter cet abrutissement, pour autant que les effectifs du gibier soient à peu près naturels et la structure de la forêt proche de la nature. Lorsque les effectifs sont exagérés, l'abrutissement entrave fortement le processus naturel de renouvellement de la forêt, d'autant plus que certaines essences sont particulièrement recherchées: le sapin chez les résineux, l'éryable, le chêne, le frêne entre autres chez les feuillus. L'abrutissement répété entraîne la plupart du temps la dégénérescence puis la mort de la plante. La régénération naturelle du sapin et celle de tous les feuillus à l'exception du hêtre deviennent impossible sur de vastes étendues; souvent, l'épicéa et le hêtre ne peuvent eux non plus être rajeunis naturellement. A ces dégâts viennent s'ajouter chez le cerf

l'écorçage et ses répercussions bien connues, pourriture de la tige, bris de neige, etc. Ces dégâts entraînent finalement une réduction du nombre des essences composant la forêt et remettent la pérennité des fonctions protectrice et récréative en question.

Pour autant que les mesures de protection sont possibles et financièrement supportables, leur effet reste localement limité. On se voit donc contraint de choisir dans les cultures l'espèce la moins exposée, ou du moins celle dont les bourgeons se laissent facilement traiter préventivement: l'épicéa. Là où des clôtures sont établies, le forestier crée, pour diminuer les frais, des surfaces aussi grandes que possible, fréquemment par coupes rases étendues. La coupe rase, interdite par la loi en forêt protectrice, unanimement honnie dans le passé, se voit de plus en plus tolérée par les organes forestiers de la Confédération et des cantons, bien qu'elle fût contraire à la loi et au devoir, ceci parce que souvent, les effectifs de gibier actuels ont rendu son interdiction utopique. Une part croissante des exploitations consiste de ce fait en «coupes de réalisation», au détriment des soins cultureaux et de l'utilisation du potentiel de production de nos forêts.

Il est ainsi démontré que l'indemnisation des dégâts dus au gibier n'apporte aucune solution au problème. Celui-ci ne sera résolu que lorsque des mesures préventives auront ramené les dégâts à un seuil supportable.

Ce problème est encore minimisé aujourd'hui soit en méconnaissance de cause, soit par irresponsabilité. Et pourtant, nul ne peut contester que notamment nos effectifs de chevreuil rapportés à la surface boisée et cultivée sont considérablement plus élevés que partout ailleurs en Europe. En Allemagne, 112 personnalités scientifiques renommées, parmi lesquelles le président du Conseil allemand de la science, de nombreux spécialistes dans les domaines de la botanique, de la zoologie, du gibier, de l'écologie et de l'environnement, ont récemment, dans un appel pressant, mis l'accent sur les dangers présentés par des effectifs exagérés de gibier et qualifié leur réduction de non ajournable. Dans notre pays où, pour les raisons les plus diverses, on se garde encore toujours d'envisager la question dans toute son ampleur, dans les milieux de la protection de la nature et de la politique surtout, les intérêts de la chasse ainsi que des motifs d'ordre sentimental ont empêché jusqu'ici de trouver une solution conséquente à ce problème. Bien que des considérations économiques ne doivent pas être mises au premier plan, il faut souligner qu'il n'existe aucune commune mesure entre l'ensemble des recettes provenant de la chasse, en moyenne 9 millions de francs par année, et l'ampleur des dégâts du gibier. La Confédération et les cantons consacrent des millions à des projets de reboisement et de reconstitution de forêts alors que par ailleurs, des étendues bien plus considérables de forêts de montagne vieillissent à vue d'œil, et que dans les régions basses, malgré tous les discours consacrés à la protection de la nature,

du paysage et de l'environnement, malgré l'importance croissante des fonctions récréatives de la forêt, on est contraint de transformer les forêts mélangées en monocultures d'épicéa incompatibles avec la station.

### 3. Remarques finales

Je pense n'avoir pas à insister devant vous sur l'ampleur et la rapidité de l'accroissement du rôle des prestations de nos forêts. Celles-ci sont devenues pratiquement sans exception des forêts protectrices au sens large du terme.

Il n'est non plus pas nécessaire de souligner le rôle que nos forêts devraient jouer dans le futur en tant que producteurs d'énergie et de matière première se renouvelant sans cesse. Les sciences forestières savent aujourd'hui comment garantir en permanence l'ensemble des prestations assumées par la forêt. Les conditions préalables permettant de remplir cette tâche sont les suivantes:

- Encouragement intensif de la desserte des forêts
- Réduction des effectifs de gibier à un seuil supportable
- Solution du problème de la main-d'œuvre à tous les niveaux
- Garantie de la vente des bois à des prix suffisants.

Il existe à tout le moins une base légale permettant de résoudre le problème des dégâts du gibier; c'est l'art. 20 de l'Ordonnance d'exécution de la loi fédérale concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts qui la fournit: «Les cantons doivent régler la densité du gibier de manière à assurer le traitement soutenu des forêts, en particulier leur régénération par des essences en station.»

Il est facile de démontrer que les préalables permettant une économie forestière soutenue et conforme aux objectifs fixés font souvent défaut.

Bien que nos forêts n'aillent pas du jour au lendemain à la catastrophe, les autorités responsables ne devraient pas perdre de vue le fait que tout préjudice porté au principe d'une économie forestière soutenue ainsi que les perturbations peu apparentes des processus vitaux de nos forêts entraînent à très longue échéance des conséquences irréversibles. Pour ces raisons précisément, les problèmes urgents dont il a été question ici ne devraient pas persister trop longtemps, mais être résolus au plus vite; il serait préférable et plus aisé de le faire aujourd'hui que demain.

## Zusammenfassung

### Beitrag zum Thema «Wald und Wild»

#### 1. Prognose der zukünftigen Nutzungsmöglichkeiten

Folgenschwere Änderungen kennzeichnen die heutige Lage der Waldwirtschaft: Steigende Löhne und Soziallasten, Mangel an Arbeitskräften, Änderungen in der Holzverwendung und damit der Nachfrage für die verschiedenen Sortimente und ungenügende Holzerlöse stellen vielenorts die notwendige Waldpflege in Frage. Um so notwendiger erschien uns deshalb, rasch eine Grundlage für die Prognose der zukünftigen Nutzungsmöglichkeiten und damit für eine gezielte Beeinflussung des Holzmarktes zu leisten. Deshalb wurde PD Dr. E. Ott mit Erhebungen über den gegenwärtigen Zustand des Schweizer Waldes und dessen mutmassliche Entwicklung in den nächsten 50 Jahren beauftragt. Als wichtigste Punkte dieser Untersuchung sind hervorzuheben:

- Mit einer durchschnittlichen Holzmasse von etwa 280 m<sup>3</sup>/ha und einem jährlichen Zuwachs von 5 bis 6 m<sup>3</sup>/ha stehen die schweizerischen Wälder in Europa an erster Stelle.
- Die damit gegebenen Nutzungsmöglichkeiten können jedoch wegen ungenügender Erschliessung der Wälder, Mangel an Arbeitskräften, Erschwerung oder Verunmöglichung der natürlichen Verjüngung durch übersetzte Wildbestände und in vielen Fällen nicht kostendeckende Holzerlöse nur ungenügend ausgenutzt werden.
- Viele unserer Wälder, namentlich die Gebirgswälder sind deshalb nur mangelhaft gepflegt.
- Die naturgegebenen Möglichkeiten der Holzerzeugung können ohne eine rasche Behebung der erwähnten Hindernisse auch zukünftig nur schlecht ausgenutzt werden, und die Schutzwirkungen des Waldes sind manchenorts in Frage gestellt.
- Während gegenwärtig die Nutzungen im gesamten Schweizer Wald knapp 4 Millionen m<sup>3</sup> betragen, sollten sie nach den vorliegenden Berechnungen in den nächsten Jahrzehnten auf jährlich wenigstens 5,3 Millionen m<sup>3</sup> erhöht werden.

Die Lösung dieser Aufgaben setzt eine allgemeine Intensivierung der Waldwirtschaft und damit eine genügende Walderschliessung, eine ausreichende Anzahl Arbeitskräfte, einen gesicherten Holzabsatz und die Lösung des Wildschadenproblems voraus.

#### 2. Auswirkungen der unnatürlichen Schalenwildbestände

Die Urlandschaft Mitteleuropas wurde schon im frühen Mittelalter zur Kulturlandschaft. Das Grossraubwild wurde hier seit jeher intensiv verfolgt und praktisch schon vor Jahrhunderten derart verminder, dass es seine Rolle als regulierender Faktor für den Schalenwildbestand verlor. Intensive und ungere-

gelte Bejagung, Wildfrevel, wildernde Hunde, Fallen und Schlingen hielten aber den Wildbestand im allgemeinen niedrig. Eine merkliche Zunahme erfolgte erst als Folge einer allgemein verschärften Jagdpolizei, in einzelnen Kantonen mit der Einführung der Revierjagd und vor allem nach dem Inkrafttreten des Bundesgesetzes vom Jahre 1925. Ganz generell dürfen wir feststellen, dass sich der Rehwildbestand in der Schweiz seit 1900 mit Ausnahme der Gebirgslagen verfünffacht hat. Hier ist zudem seither manchenorts das Rotwildproblem entstanden. Während der Hirsch in der Schweiz um 1900 praktisch ausgerottet war, dürfte der heutige Bestand etwa 15 000 Tiere umfassen.

Da sich die Wildbestände seit 1935 kaum irgendwo vermindert haben, dürfte der Zuwachs allgemein eher grösser sein als der Abschuss, was aufgrund von Erfahrungszahlen über die Zuwachsprozente eine ungefähre Bestandesschätzung erlaubt. Darnach dürfte heute der Rehwildbestand in einzelnen Mittellandkantonen wenigstens 30 Stück pro 100 ha Waldfläche erreichen, also ein Vielfaches dessen, was auch von wirklichen Jagdsachverständigen als sinnvoll und tragbar bezeichnet wird.

Es ist bekannt, dass sich die übersetzten Reh- und Rotwildbestände in mancher Hinsicht auch auf das Wild selbst äusserst ungünstig auswirken.

Uns interessieren hier aber in erster Linie die langfristigen Auswirkungen der übersetzten Wildbestände auf den Wald. Die folgenden Zahlen sollen das Ausmass des Verbisses beleuchten:

Ein Hirsch benötigt täglich etwa 12 kg Frischfutter, ein Reh etwa 3 kg. Bei dem grossen Bedarf an faserreicher Ballastnahrung und vor allem beim Futtermangel im Winter wird ein erheblicher Teil des Nahrungsbedarfes durch Abäsen von Knospen und jungen Trieben gedeckt. Wenn auch nur ein Bruchteil des Nahrungsbedarfes durch Verbiss junger Waldbäume gedeckt wird, lässt sich abschätzen, dass ein Hirsch jährlich etwa 2 Millionen Triebe abäst, ein Stück Rehwild vielleicht etwa  $\frac{3}{4}$  Millionen. Bei einem einigermassen natürlichen Wildbestand und naturnahen Waldaufbau ist dieser Verbiss für den Wald durchaus erträglich. Bei übersetzten Wildbeständen unterbindet der Verbiss nun aber den natürlichen Erneuerungsvorgang des Waldes weitgehend und macht sich vor allem auch dadurch störend bemerkbar, dass einzelne Baumarten ganz besonders bevorzugt werden, unter den Nadelbäumen namentlich die Tanne, unter den Laubbäumen der Bergahorn, die Eiche, die Esche und andere Arten. Dadurch wird heute auf grossen Flächen die Naturverjüngung der Tanne und aller Laubbäume ausser der Buche verunmöglicht, und in vielen Fällen können auch die Fichte und die Buche nicht mehr verjüngt werden. Beim Rotwild kommen zum Verbiss die Schälschäden mit ihren bekannten Folgen: Stammfäule, Schneebruch usw. Die Folgen all dieser Schäden sind schliesslich eine Verarmung unserer Wälder an Baumarten, die Gefährdung der Nachhaltigkeit der Schutz- und Wohlfahrtsfunktionen.

Obwohl wirtschaftliche Erwägungen nicht im Vordergrund stehen sollen, darf doch erwähnt werden, dass die gesamten Jagderträge von durchschnittlich jährlich etwa 9 Millionen Franken in gar keinem vernünftigen Verhältnis zum Ausmass des Wildschadens stehen.

### *3. Schlussbemerkungen*

Die Forstwissenschaft kennt heute die praktisch gangbaren Wege, um alle festgelegten Leistungen des Waldes nachhaltig sicherzustellen. Grundvoraussetzungen für die Lösung dieser Aufgabe sind

- eine intensive Förderung der Walderschliessung;
- eine Reduktion der Wildbestände auf ein tragbares Mass;
- eine Lösung des Arbeitskräfteproblems auf allen Stufen;
- die Sicherung des Holzabsatzes zu ausreichenden Preisen.

Wenigstens für die Lösung des Wildschadenproblems ist die gesetzliche Grundlage vorhanden, indem Art. 20 der Vollziehungsverordnung vom 1. 10. 1965 zum Bundesgesetz betreffend die Eidgenössische Oberaufsicht über die Forstpolizei bestimmt:

«Die Kantone haben den Wildbestand derart zu regeln, dass die nachhaltige Bewirtschaftung der Wälder, insbesondere die Verjüngung mit standortsgemässen Baumarten, sichergestellt ist.»